

Sauvons le programme bâtiment 2022

Bernard Studer (PDC)

Le Programme bâtiment est à l'arrêt depuis la fin du 1^{er} trimestre alors que, selon les estimations du Département de l'environnement, les besoins avoisinent les 500'000 francs par mois (moyenne pour l'année 2021).

L'insuffisance des moyens à disposition de cet important instrument pénalise à la fois les propriétaires de biens immobiliers et les entreprises actives dans le domaine de la construction. Il retarde également la réduction indispensable de nos émissions de gaz à effet de serre.

Cela a été répété à plusieurs reprises à la tribune du Parlement : même si la création du fonds climat avait été acceptée, celui-ci n'aurait pas pu être activé avant 2023. Contrairement à ce que l'on a pu lire et entendre, le fonds climat n'aurait pas pu débloquer un seul centime en 2022 en faveur du Programme bâtiment. Ce n'était donc pas une solution pour sortir de l'impasse cette année.

Compte tenu des délais liés aux débats parlementaires, les motions nos 1415 et 1416 ne constituent également pas une réponse adaptée à la reprise rapide du Programme bâtiment en 2022. Elles arriveront trop tard.

Pour 2023, nous aurons l'occasion de discuter des besoins du Programme bâtiment dans le cadre de l'élaboration du budget

Le 29 juin 2021, alors que le Programme bâtiment présentait également une insuffisance de financement, le Gouvernement a réagi avec célérité en demandant au Parlement un crédit supplémentaire de 1 million de francs, faisant passer le montant à disposition de l'exercice 2021 de 3.24 à 4.24 millions de francs. Conscient des enjeux de ce crédit en regard de l'urgence climatique, le Parlement a accepté l'arrêté y relatif à l'unanimité le 29 septembre 2021 !

Alors que le Gouvernement a fait preuve d'une grande clairvoyance en juin 2021 en proposant un crédit supplémentaire, qu'attend-il pour faire de même en 2022 ? Vu les réactions de tous bords suite à l'arrêt du Programme bâtiment, il y a fort à parier qu'un tel crédit supplémentaire pour 2022 serait largement plébiscité.

D'avance, nous remercions le Gouvernement de sa réponse.

Bernard Studer (PDC)

Co-signataires

- Mathieu Cerf (PDC)
- Serge Beuret (PDC)
- Boris Beuret (PDC)
- Olivier Goffinet (PDC)
- François Monin (PDC)
- Marcel Meyer (PDC)
- Gauthier Corbat (PDC)
- Bernard Varin (PDC)

- Anne Froidevaux (PDC)
- Stéphane Theurillat (PDC)
- Vincent Eschmann (PDC)
- Stéphane Babey (PDC)
- Amélie Brahier (PDC)
- Josiane Sudan (PDC)
- Magali Voillat (PDC)

Intervention déposée officiellement le 18 mai 2022

Documents annexés

- Interpellation ProgrBât 2022.pdf

Parlement jurassien
Groupe parlementaire PDC-JDC

INTERPELLATION

No

Sauvons le programme bâtiment 2022

Le programme bâtiment est à l'arrêt depuis la fin du 1^{er} trimestre alors que selon les estimations du Département de l'environnement les besoins avoisinent les 500'000 fr. par mois (moyenne pour l'année 2021).

L'insuffisance des moyens à disposition de cet important instrument pénalise à la fois les propriétaires de biens immobiliers et les entreprises actives dans le domaine de la construction. Il retarde également la réduction indispensable de nos émissions de gaz à effet de serre.

Cela a été répété à plusieurs reprises à la tribune du Parlement : même si la création du fonds climat avait été acceptée, celui-ci n'aurait pas pu être activé avant 2023. Contrairement à ce qu'on a pu lire et entendre, le fonds climat n'aurait pas pu débloquer un seul centime en 2022 en faveur du programme bâtiment. Ce n'était donc pas une solution pour sortir de l'impasse cette année..

Compte tenu des délais liés aux débats parlementaires, les motions 1415 et 1416 ne constituent également pas une réponse adaptée à la reprise rapide du programme bâtiment en 2022. Elles arriveront trop tard.

Pour 2023, nous aurons l'occasion de discuter des besoins du programme bâtiment dans le cadre de l'élaboration du budget

Le 29 juin 2021, alors que le programme bâtiment présentait également une insuffisance de financement, le Gouvernement a réagi avec célérité en demandant au Parlement un crédit supplémentaire de 1 mio de fr., faisant passer le montant à disposition de l'exercice 2021 de 3.24 mios de fr. à 4.24 fr. Conscient des enjeux de ce crédit en regard de l'urgence climatique, le Parlement a accepté l'arrêté y relatif à l'unanimité le 29 septembre 2021 !

Alors que le Gouvernement a fait preuve d'une grande clairvoyance en juin 2021 en proposant un crédit supplémentaire, qu'attend-il pour faire de même en 2022 ? Vu les réactions de tous bords suite à l'arrêt du programme bâtiment, il y a fort à parier qu'un tel crédit supplémentaire pour 2022 serait largement plébiscité.

D'avance, nous remercions le Gouvernement de sa réponse.

Alle, le 18 mai 2022

Bernard Studer, Député

